

**CONVENTION DE BENEVOLAT – ALLIANCE INTERNATIONALE**

**Entre**

L'Alliance Internationale,  
Association Reconnue d'Utilité Publique  
Domiciliée au 17 Boulevard Jourdan, 75014 Paris,  
Représentée par Madame Zarouhi ODABASHIAN, en sa qualité de Président(e),

**d'une part,**

**et**

Mr, Mme, Mlle

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Pays : .....

Tel : .....

Email : .....

**d'autre part,**

**il est convenu ce qui suit :**

L'Alliance Internationale s'engage à :

- vous accueillir comme un collaborateur à part entière ;
- vous informer des objectifs de l'association, de son organisation, de son fonctionnement ;
- définir clairement la mission qui vous est proposée ;
- vous présenter à l'équipe de l'association (bénévoles et salariés) et vous aider à vous y sentir à l'aise et à vous y intégrer ;
- désigner une personne référente au sein de l'Association (bénévole ou salariée), à laquelle vous pourrez vous adresser pour toute question concernant votre mission et le fonctionnement de l'association ;
- vous offrir la possibilité d'exprimer vos idées et de promouvoir les activités auxquelles vous participez ;
- vous assurer une couverture responsabilité civile pendant votre activité au sein de l'association.

Le (la) bénévole s'engage à :

- adhérer aux principes et objectifs de l'Alliance Internationale ;
- exprimer clairement ses compétences et ses limites ;
- se sentir responsable de la mission confiée, et l'assurer avec régularité et sérieux ;
- travailler si besoin en équipe avec les salariés et bénévoles de l'association ;
- prévenir en cas d'indisponibilité prévisible et se justifier à posteriori en cas d'indisponibilité imprévisible ;
- accompagner, le cas échéant, son remplaçant durant une période fixée avec la personne référente de l'association ;
- accepter que son engagement bénévole ne lui apporte aucune rémunération, ni avantage en nature ;
- préserver la confidentialité de tous les renseignements et de tous les documents (CV, lettre de motivation, projet professionnel...) qui lui auraient été soumis pour relecture, dont il aurait pris connaissance dans son rôle de bénévole ou dont il sait qu'ils sont ou pourront être confidentiels et notamment à :
  - ne faire aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de la mission et, dans ce cas, avec autorisation expresse et aux frais de l'auteur,
  - ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales,
  - ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles prévues par la mission,
  - prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et la protection des documents et informations traités durant la mission,
  - prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques reçus dans le cadre de la mission,
  - procéder à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies ou restituer intégralement les supports d'informations en fin de mission selon des modalités à convenir avec l'auteur, sauf accord contraire avec lui.

Il est rappelé que le bénévolat est exclusif de tout lien de subordination.

Durée de la convention :

A la demande de l'une ou l'autre des parties, il pourra être mis fin à l'activité de bénévolat.

Fait à Paris, le .....

Le(La) Président(e),

Le (la) Bénévole,

Madame Zarouhi ODABASHIAN

Mr, Mme, Mlle